

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.  
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Août

## LE DEVOIR DES CONSEILS GÉNÉRAUX

La session des Conseils généraux qui vient de s'ouvrir, ne peut manquer de présenter cette année une assez grande importance.

Tout d'abord ces assemblées comptent un certain nombre de membres nouveaux, et ensuite, au point de vue de l'orientation administrative et politique du pays, plusieurs questions se trouvent actuellement posées à l'égard desquelles il n'est pas inutile que les assemblées départementales fassent connaître leur opinion ou tout au moins leurs vœux.

Pour n'en signaler qu'une, on continue à parler beaucoup de décentralisation ; une commission extraparlamentaire, dont le public ne connaît pas encore les travaux, a été nommée afin de s'occuper de voir sur quels points pourrait porter cette décentralisation dès longtemps réclamée, et qui devrait se traduire avant tout pour les citoyens, pour les contribuables, par des économies de temps et d'argent.

Personne plus et mieux que les assemblées électives ne serait à même de fournir sur tous les points qui se rattachent à cette question si intéressante et si importante de la décentralisation, des indications utiles.

Pour notre part, nous désirerions vivement qu'elles fussent consultées ou, même sans qu'elles fussent consultées, qu'elles prissent l'initiative de faire entendre leur voix et leurs conseils.

Ce n'est pas au faite, ce n'est pas au sommet que la décentralisation, pour cesser d'être un mot, doit avoir lieu, c'est à la base.

Il y a beaucoup de choses qui pourraient être faites, et fort bien faites, dans les communes elles-mêmes. Il y en a beaucoup d'autres qui pourraient être réglées au chef-lieu du canton, de l'arrondissement ou du département, sans faire à Paris de longs

et nombreux voyages au cours desquels elles risquent de subir une interruption souvent définitive.

Nous avons en France beaucoup de circonscriptions, et dès lors beaucoup de fonctionnaires de tout ordre absolument inutiles. Depuis des années on le dit, on le démontre, on le prouve.

Et cependant rien ne change, tout reste toujours dans le même état.

Il y a quelques années, un de nos confrères, un homme plein de savoir et de talent, commença un remarquable travail sous ce titre suggestif : « Trop de lois, trop de fonctions ! ». Un beau jour on apprit qu'il y avait un fonctionnaire de plus, un fonctionnaire très-distingué d'ailleurs.

Depuis de longues années tout se passe ainsi. L'on signale de nombreuses dépenses exagérées et inutiles, on annonce qu'on va y remédier ; ouvrez le budget un ou deux ans après, vous les retrouverez encore augmentées.

Les populations, cependant, ont un très grand intérêt à ce qu'il cesse d'en être ainsi. Les membres des Conseils généraux, qui vivent tout près d'elles, rempliraient un patriotique devoir en émettant avec autant de résolution que d'ensemble des vœux motivés en faveur de la diminution des dépenses publiques et d'une décentralisation administrative largement conçue. Le feront-ils ? Nous voudrions l'espérer. S'ils se consacraient à cette œuvre avec une persévérante énergie, ils rendraient un grand service au pays, ils assureraient l'avenir de la République, en prouvant une fois de plus qu'elle est un gouvernement non pas comme un autre, mais un gouvernement qui vaut mieux qu'un autre.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Français et Russes

Toulon, 21 août.

Le maire de Toulon a reçu aujourd'hui une

belle statue d'un poids de 300 kilogrammes représentant un marin tenant les armes de Cronstadt et de Toulon.

Ce don était accompagné de la lettre suivante :

Monsieur le maire,

M. le consul de Russie à Toulon s'est chargé de vous remettre cette statue du *Marin*. En l'offrant à la ville de Toulon, le commandant en chef, les commandants et les officiers de l'escadre russe de la Méditerranée en 1893, désirent lui témoigner leur reconnaissance en même temps que perpétuer le souvenir de l'hospitalité chaleureuse et grandiose qu'elle leur a donnée, des acclamations enthousiastes qui ont accueilli leurs premiers pas sur le sol de la France et qui les ont accompagnés jusqu'au jour de leur départ ; enfin des attentions touchantes et délicates dont ils ont été l'objet de la part de la population toulonnaise, ainsi que de celle des belles localités voisines.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous renouveler, monsieur le maire, l'expression particulière de nos sentiments de reconnaissance envers la municipalité de Toulon placée sous votre haute direction.

Veillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Contre-amiral, Th. AVELLAN.

Le maire a aussitôt répondu que cette statue serait déposée au Musée, pour perpétuer le souvenir de l'amitié des deux grands peuples.

### Voyages ministériels

Le ministre de l'Intérieur est arrivé à Agen, hier au soir à 7 heures 20, pour assister au dîner offert par le préfet au Conseil général.

M. Leygues est reparti aussitôt. Il n'a pas prononcé de discours.

### Les effectifs européens

La célébration buyante des anniversaires de 1870 par les Allemands, donne une certaine actualité à la question des forces militaires des divers pays.

C'est la Russie qui vient en tête avec un effectif de 858,000 hommes sur le pied de paix, soit 9 soldats pour mille habitants.

L'Allemagne et la France viennent ensuite : la première avec un effectif de 580,000 hommes, soit 13 pour mille ; la seconde avec 512,000, soit 14 pour mille.

L'Autriche a 380,000 hommes, soit 10 pour mille ; la Chine et l'Italie, 300,000 hommes, ou l'une 1 pour mille habitants, et l'autre 10 pour mille ; l'Angleterre, 6 pour mille ou 230,000

l'expression douloureuse qui se peignit sur son visage, s'accrut davantage, lorsque, plus proche encore, la voix rauque reprit son refrain :

A Nantes, à Nantes est arrivé

Un beau navire chargé de blé...

— Le malheureux, c'est lui ! murmura-t-il tristement.

Et, rapidement, il franchit le court espace qui le séparait du chanteur.

Quand il fut près, il appela très haut :

— Jean-Marie ?...

Ne recevant pas de réponse, il fit encore quelques pas et posant ses mains sur les épaules de celui qu'il avait reconnu.

— Toi... c'est toi..., fit-il en le secouant.

Celui qu'il avait appelé Jean-Marie eut un rire idiot, le rire de l'ivrogne ; puis, entre deux hoquets, il tenta de reprendre sa chanson.

L'autre fit un geste de dégoût et l'abandonna.

Jean-Marie, dégagé de son être inutile, voulut continuer sa route. Il boitait effrusement.

— Ne me reconnais-tu pas ? demanda encore le premier, en l'arrêtant.

L'ivrogne, ti ubant au milieu de la route, le regarda d'un air hébété...

— J'ai bu... quoi... fit-il inconscient.

— Jean-Marie... je suis ton frère... ton frère Jean-Marie.

Jean-Marie, l'œil étourdi, la lèvre tombante, leva la tête.

— On n'peut plus boire maintenant, répéta-t-il.

— Le malheureux n'a plus la pensée, murmura Fanch.

Puis, l'étreignant fortement, maintenant de-

vant lui le visage du boiteux, les yeux fixés sur les siens, il cria, d'une voix que l'émotion rendait vibrante :

— Ecoute-moi bien, Jean-Marie, et tâche de me comprendre. Le père se meurt... je vais au bourg chercher le médecin qu'on espère là-bas... à la maison... le père va mourir, m'entends-tu, Jean-Marie...

L'ivrogne parut se réveiller un peu.

— Le vieux ?... le interrogea-t-il d'une voix pâteuse.

— Oui, le père... répéta son frère. Tu comprends...

— Faut boire ! ricana Jean-Marie, retombant dans son ivresse.

Des larmes de colère emplirent les yeux de Fanch. D'un mouvement fébrile, il secoua durement le misérable jusqu'à ce qu'une lueur de raison semblât lui revenir.

— Je n'ai pas de temps à perdre... Je te dis qu'on m'espère là-bas... Tu vas retourner à la maison, n'est-ce pas, frère, fit-il presque suppliant. Tous les autres sont avec la mère... il faut... il faut que tu sois avec eux...

— Je vais retourner, dit l'infortuné avec un effort.

— Sans ça, continua Fanch, le père serait malheureux, et il ne faut pas... il ne faut pas... il ne faut pas... To m'as compris... Les frères, allons, vas... toujours droit, tu sais...

Et le poussant doucement, cette fois, dans la direction du Guilvinec, il reprit, lui, sa course du côté de Plomeur.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

## LE MANOIR DU DIABLE

PAR JACQUES BRÉMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

I

Par une froide nuit de décembre, un homme avance en courant sur la route qui mène du Guilvinec au bourg de Plomeur, sur la pointe de Penmarch...

Le froid est vif ; la lune qui brille dans un ciel parsemé d'étoiles, éclaire la campagne dénudée.

D'énormes rafales de vent, venues de la mer, traversent d'un long sifflement la lunde qui s'étend à perte de vue, faisant frissonner les genêts grêles au bord des chemins.

Minuit sonnait quand cet homme a dépassé les dernières maisons du Guilvinec, et, d'un pas rapide, il se dirige vers le manoir du diable, qui se dresse au bord de la mer.

Les coudes serrés contre la poitrine, la tête haute, il court d'un mouvement automatique, semblant défier la fatigue.

Chaussé de lourds sabots ferrés qui résonnent sur la terre durcie, il est vêtu du tricot de laine et du pantalon de molleton épais qui constituent le costume traditionnel des pêcheurs de cette partie

de la côte du Finistère. Sur sa tête, un béret qu'il soulève sans affectation chaque fois qu'il passe devant une des croix de pierre si fréquentes sur les routes de Bretagne.

Après un coude prononcé, les toits de chaume du bourg de Plomeur apparaissent au lointain.

Alors, comme mu par une nouvelle vigueur, l'homme accélère sa course. Des étincelles jaillissent sous ses pieds et l'écho répète longuement la cadence de son pas rapide qui trouble seul le grand silence de la nuit.

Il n'a lui-même plus qu'une faible distance à parcourir pour atteindre le village quand, tout à coup, un chant se fait entendre. C'est une voix d'homme.

Le cœur s'arrête brusquement et, le jarret tendu, l'œil fixe et l'oreille au guet, il écoute.

La voix semble se rapprocher, les paroles maintenant arrivent distinctes.

A Nantes, à Nantes est arrivé

Un beau navire chargé de blé...

Au même instant, une forme bizarre se dessine sur la route.

Sous les pâles rayons de la lune, on croirait à l'apparition fantastique d'une légende.

C'est un être difforme qu'une sac de continue agite et qui semble se livrer à une mimique désordonnée. Tantôt il fait halte brusquement, comme indécis, les bras tendus, le corps secoué par un rire guttural, pareil, en sa silhouette bizarre, au Korrigan d'une ballade bretonne ; tantôt, il reprend sa marche étrange...

Cependant, l'homme toujours immobile, regardait. Un sentiment pénible l'avait pris, qui n'était pas celui de la peur, car il ne tremblait pas.



Le capitaine de corvette Siegel, attaché naval à l'ambassade d'Allemagne à Paris, officier.  
Le lieutenant de vaisseau Schütz, chevalier.

Contre l'alcoolisme

On se rappelle les discussions récentes de la Chambre des députés et de l'Académie de médecine au sujet des ravages que cause l'alcoolisme, de ses progrès inquiétants dont les effets peuvent compromettre l'avenir de la race humaine.

De nombreuses associations se sont créées et, courageusement, ont accepté la lutte avec cet ennemi redoutable qu'est l'alcool.

L'Université n'a pas voulu rester en arrière de ce mouvement. M. Poincaré a réuni au ministère de l'instruction publique une commission composée de personnes que leurs travaux désignaient à son choix. Cette commission vient de rédiger un très remarquable rapport, qui vient d'être envoyé aux préfets. Ce rapport est précédé d'une intéressante circulaire du ministre dont voici les points principaux :

« Je vous envoie le texte du rapport qui résume les premiers travaux de cette commission.

» Elle estime — et j'approuve entièrement ses vues — qu'il est indispensable d'agir tout d'abord sur l'enfant par l'école, d'inspirer de bonne heure à l'enfant la crainte des boissons alcooliques en lui montrant les accidents irrémédiables qu'elles causent à l'organisme et les dangers de toute nature que l'abus en fait courir à la famille et à la société.

» Point n'est besoin pour cela de modifier les programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement primaire à leurs différents degrés.

Dans chacun de ces programmes, en effet, se trouvent tous les points essentiels d'un enseignement qu'il suffira d'exposer avec plus de développement, ainsi que la commission l'a constaté dans son rapport.

« ... Je tiens à vous dire que la commission a bien voulu accepter de rédiger elle-même, sous la forme d'un « Guide pratique », les commentaires du programme que l'instituteur doit suivre.

» Je n'hésite donc pas à m'adresser au personnel dévoué des instituteurs, sûr qu'il ne manquera pas de collaborer à une œuvre d'un si grand intérêt national. »

L'Expédition de Madagascar

En vue d'Andriba

Le ministre de la guerre vient de recevoir la dépêche suivante du colonel Bailloud, chef des étapes à Majunga :

Majunga, 19 août.

Je viens de recevoir une dépêche du général Duchesne, transmise incomplètement, mais laissant ressortir que le 12 août le général en chef se trouvait sur les hauteurs non loin d'Andriba, entre les deux brigades, et que les travaux étaient vigoureusement poussés pour enlever sans tarder ce point important.

Alger, 21 août.

Le vapeur *Provence* venant de Madagascar est arrivé à six heures du soir à Alger. Il débarquera demain environ 500 soldats convalescents ou alités.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 54

Le Roi des Braves

Par Jules de GASTYNE

XXXI

L'interrogatoire continua sans amener d'autres incidents, puis l'accusé fut invité à s'asseoir.

Les témoins n'apprirent rien que nos lecteurs ne connaissent déjà.

Le procureur de la République se leva à son tour.

En quelques phrases nettes, tranchantes, il détruisit toute la défense de l'accusé.

Il ajouta à l'acte d'accusation des dates, des faits nouveaux, plus précis.

Le comte commençait à être sérieusement inquiet...

Comment avait-on pu savoir tout cela ?

Son œil se voilait et une sueur froide mouillait son visage.

Un moment il se crut perdu, et un cri d'angoisse lui échappa quand le procureur, s'armant de tous les détails donnés par Bauchène, des arguments fournis par les analyses des médecins et des dispositions de quelques témoins, décrivit le crime de l'Hôtel des Ambassadeurs, expliqua comment il avait dû être commis...

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un nouveau feuilleton, par JACQUES BRÉMOND

LE MANOIR DU DIABLE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 19 août 1895

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. le Maire.

Tous les membres sont présents à l'exception de MM. Périès, Lacroix et Vincens.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Séguy dit que s'il avait été présent à la dernière séance, il aurait voté la subvention demandée par la municipalité de Saint-Géré, pour l'érection du monument au maréchal Canrobert.

Il prie le Conseil de vouloir bien revenir sur sa première décision.

Le Conseil, consulté, maintient sa première délibération.

M. le Maire dit qu'il y a lieu de procéder à la nomination des diverses commissions.

Les mêmes membres sont maintenus.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil les dépenses imprévues qui s'élèvent à la somme de 102 fr. 60. — Adopté.

MM. Bousquet et Delpèch sont désignés pour faire partie de la commission chargée de la confection des listes consulaires.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de MM. Séguy, Laffitte, Almaric, Roldès, Laval, Tranier, Rodrigues, Beaudel, Annou, Galou, tendant à être dispensés de faire les 28 jours.

Le Conseil accorde également un avis favorable à la demande de MM. Faure, ancien officier, et Olié, cordonnier, qui sollicitent pour leurs fils une bourse à l'école de Saint-Cyr.

M. le Maire donne lecture de la lettre suivante, adressée par le directeur de la compagnie d'Orléans à M. le Préfet :

« Monsieur le Préfet,

« Vous avez bien voulu me communiquer, le 17 juin dernier, une délibération du Conseil municipal de la ville de Cahors, tendant à obtenir que le train express n° 5, qui passe à Cahors à 8 h. 44 — 8 h. 50 soir, reçoive des voyageurs de 3<sup>e</sup> classe pour Caussade, Montauban et Toulouse.

« J'ai l'honneur de vous faire observer, Monsieur le Préfet, que le train n° 5, généralement très chargé et dont la vitesse de marche a encore été accélérée depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, dans le but de diminuer la durée de son parcours entre Paris et Toulouse, ne pourrait, sans être continuellement en surcharge et sujet à de fréquents retards, recevoir les voyageurs de 3<sup>e</sup> classe qui n'ont pas un trajet minimum de 300 kilomètres à effectuer.

« De plus si nous exceptions de cette règle les voyageurs de Cahors, pour Caussade, Montauban et Toulouse, il n'y aurait pas de raison pour que nous n'accordions pas la même faveur aux

Puis il fit une peinture tragique, émouvante du drame d'Andriba, l'enfant précipité dans la Seine par une nuit noire et pluvieuse, s'accrochant providentiellement aux filets du pêcheur de ses petites mains frémissantes... recueilli, sauvé par un brave homme qui l'adopte, l'élève comme un fils... Il parle ensuite de l'enfant devenu jeune homme et poursuivi par la même haine implacable dans l'hôtel de la rue Cujas, puis à Belleville; à qui lques pas de la maison de son protecteur. S'il y avait prescription pour les premiers crimes, les derniers appelaient un châtement exemplaire, terrible.

Dans la salle, tout le monde pleurait.

Le comte, lui-même, malgré son impossibilité sentait une sorte de frémissement courir par tout son être.

Son regard s'était porté machinalement sur son neveu, mais il s'était détourné à l'instant.

Bauchène, le colosse pleurait comme un enfant.

L'avocat général conclut en demandant la peine de mort.

— Tout, dans la cause, déclara-t-il, appelait ce châtement suprême : l'atrocité des crimes, le degré de parenté des victimes et du criminel, qui rendait les attentats plus odieux encore, enfin l'éducation, la position de l'assassin.

Tous les yeux étaient maintenant fixés sur l'accusé, qui courbait la tête, livide, comme s'il avait déjà senti sur son cou le froid du couperet.

Le misérable ne respira un peu que lorsque son défenseur prit enfin la parole.

Celui-ci, avec un talent incontestable, s'attachait

à démontrer l'absurdité des crimes reprochés à son client — crimes que leur monstruosité même rendait plus invraisemblables.

Pour condamner un coupable à mort, il fallait des preuves matérielles, et ces preuves n'existaient pas.

Jean de Kermor avait redressé la tête, comme une plante qui se relève après une journée torride, sous une onde bienfaisante.

Une indécision se lisait maintenant sur le visage des jurés.

Dans la foule, maintenant, des douces naissances...

Le comte pouvait être sauvé.

L'avocat demanda carrément l'acquiescement.

Bauchène n'y tint plus.

Il se leva...

— Vous voulez des preuves matérielles? s'écria-t-il... Je vais vous en fournir!

L'exclamation de Bauchène avait produit dans l'assistance un tumulte indescriptible. L'accusé s'était dressé livide, hagard, les yeux pleins d'épouvante et de rage impuissante. A côté de lui, les deux gendarmes, debout comme lui, essayaient vainement de le calmer et de le faire rasseoir. Tout le public était levé, aussi, gesticulant, criant, frémissant.

Le président, éperdu, tentait de la voix et du geste d'obtenir un peu de silence. Les huissiers couraient de gauche et de droite, ahurés.

Le Roi des Braves, immobile, les bras croisés, très calme, attendait qu'il pût s'expliquer.

Quand il parvint enfin à se faire entendre, il dit d'une voix ferme :

— Je demande à monsieur le président de vou-

relative à la création d'un cercle d'officiers à Cahors.

Sur le rapport de M. Daynard, le conseil décide qu'il y a lieu d'acquiescer un terrain appartenant à M. Teyssède, rue de la Chartreuse, au prix de 17 fr. le mètre carré.

Sur le rapport du même rapporteur, le Conseil adopte les propositions suivantes, relatives au cul de sac situé au fond de la rue Donzelle, près l'immeuble Lestandie.

M. l'architecte de la ville a dressé deux projets :

Le premier comprend une marche d'escalier au bas du remblais, avec une bouche d'égout réunissant les eaux des deux caniveaux de la rue; la dépense s'élève à 170 francs.

Le second comprend deux bouches d'égout (un pour chaque caniveau) se réunissant ensuite sous le remblais; la dépense s'élève à 200 francs; le second projet coûte 30 francs de plus, il est préférable au premier.

Nous proposons de l'adopter et de le faire exécuter à la condition que les propriétaires riverains voudront bien faire une petite souscription pour compenser l'excédent de la dépense.

M. Bousquet, rapporteur de la commission des finances, donne lecture de la comptabilité communale et du budget supplémentaire qui sont adoptés par le Conseil.

La séance est levée à dix heures.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 20 août 1895

Tous les membres du Conseil assistaient à la séance, à l'exception de MM. Fabre, Grimal, Calmeilles et Daffas.

Après la lecture du procès-verbal, une longue discussion a eu lieu au sujet de la formation des diverses commissions.

Après une suspension de séance, le bureau a proposé de maintenir la formation des commissions par comités d'arrondissement, soit onze membres plus un président pour la commission des finances (5 pour Cahors, 3 pour Figeac, 3 pour Gourdon).

Pour la commission des travaux publics, dix membres (4 pour Cahors, 3 pour Figeac, 3 pour Gourdon).

Pour la commission des vœux, sept membres, (3 pour Cahors, 2 pour Figeac, 2 pour Gourdon). Adopté.

Sur la proposition de M. Rey, le répartition de l'impôt direct pour le département du Lot a été rejeté.

M. Cangardel a déposé une proposition tendant à la création d'un enseignement primaire agricole et à l'ouverture de crédits pour récompense à accorder aux maîtres de cet enseignement. Ce vœu a été renvoyé à la commission des finances.

Commission départementale

Séance du 19 août 1895

Présents : MM. Pradines, président; Laparra, Longpuech, Relhié, Iscard et Delport, secrétaire.

1. Vieillards infirmes secours à domicile. — La commission donne acte à M. le préfet de sa communication.

2. Réparations à l'église de Mozière et au presbytère de Montcabrier (demande de secours). Accordé 50 fr.

3. Réparations au presbytère de Cabanac, com-

loir bien, en vertu de son pouvoir de créancier, permettre que l'on entende un nouveau témoin...

Le défenseur, bondissant à son banc, articulait quelques phrases qui se perdirent dans les grondements du public... Celui-ci était hletant comme à la scène culminante d'un cinquième acte à l'Ambigu.

Le président tonna :

— Si ce bruit continue, je fais évacuer la salle.

L'agitation cessa comme par enchantement.

Le comte était retombé sur son banc, écrasé. Ses tempes bourdonnaient... Il avait l'air d'être en proie à un cauchemar horrible.

Quel était ce témoin nouveau que l'on avait réservé pour la fin? Quelle preuve matérielle allait-il produire?...

— Témoin Bauchène, dit le président, nous sommes prêts à entendre la nouvelle déposition.

Le maître d'armes fit un signe.

Un homme s'avança, pâle, tressaillant... les cheveux dressés, avec le costume d'un ouvrier endimanché.

— Comment vous nommez-vous? demanda le magistrat.

— Léon Sabouveau...

— Que faites-vous?

— Je suis fossoyeur.

Le silence, dans la salle, était maintenant effrayant... On eut entendu une mouche voler, selon l'expression consacrée.

— Qu'avez-vous à dire? reprit le président.

(A suivre)



muné de Mauroux (Demande de secours). — Ajourné jusqu'au moment où la commune se sera elle-même imposé un sacrifice.

4. La commission accorde un secours de 150 fr. pour réparations à l'école de filles de Bélaise.

5. La commission accorde un secours de 100 francs à l'école de Soulmès pour réfection du mobilier scolaire.

6. Commune de Frayssinet-le-Gélat. — Demande de secours pour l'établissement d'un pont bascule. Accordé 95 fr.

7. Commune de Vidalliac. — Demande de secours pour la construction d'un puits. Accordé 100 fr.

8. Commune de Molières. — Construction d'une fontaine et d'un abreuvoir. Accordé 60 fr.

9. Commune de Labathude. — Emploi de rabais après l'adjudication des travaux de construction d'école. Avis favorable est donné.

10. Commune de Cuzance. — Demande de classement du chemin vicinal ord. n° 2, de Cuzance aux limites de Lachapelle-Auzac, et de fixer la largeur à 4 mètres entre fossés. Approuvé.

11. Commune de St-Caprais. — Classement du chemin vicinal ord. n° 6, de Cazals à Labastide, et de fixer la largeur de la voie à 4 mètres entre fossés. Approuvé.

12. Commune de Castel franc. — Avant-projet du chemin vicinal n° 6. Approuvé et déclaré d'utilité publique.

13. Commune de St-Caprais. — Demande de classement du ch. v. ord. n° 5. La commission approuve le classement.

14. Commune de St-Sosy et de Souillac. La commission approuve le déclassement du chemin vicinal ord. n° 9, sur la commune de St-Sosy et du ch. ord. n° 2 sur celle de Souillac.

15. Commune de Salviac. — Classement du chemin vicinal ord. n° 8, partant du chemin de grande communication n° 18, et allant à Boulligon. La commission approuve et fixe la largeur à 6 mètres.

16, 17 et 18. — Demandes de secours des communes de Larnagol, de Maxou et de St-Cir-Lapopie, pour réparations à des chemins ruraux. Ajourné pour complément d'instruction et savoir si ces chemins ruraux sont reconnus.

19. Avant-projet du chemin vicinal n° 8, commune de Cassagnes. La commission approuve l'avant-projet et déclare les travaux d'utilité publique.

20. Commune de St-Projet. — Déclassement du chemin vicinal ord. n° 9.

21. Commune de Nozac. — Demande de secours pour construction du chemin vicinal ord. n° 9. La commission rejette cette demande.

Conseil d'arrondissement de Cahors

1<sup>re</sup> partie de la session de 1895  
Séance du 12 août 1895 (Suite)

Contributions directes. — Demande de la réduction du contingent de la contribution personnelle-mobilière présentée par la commune de Lhospitalet.

Le conseil, après examen, décide qu'on ne peut faire, en ce moment, droit à la demande de la commune de Lhospitalet.

Chemins vicinaux. — Rapport de M. l'Agent-voyer d'arrondissement. — L'examen de ce rapport est renvoyé à la seconde partie de la session, fixée au 24 septembre prochain.

Entretien des chemins de grande communication — Contingents communaux pour 1896. — Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au sujet de l'état de répartition dressé pour les contingents à fournir par chaque commune relativement à l'entretien des chemins de grande communication en 1896.

Foires. — Lauzès. — Le conseil d'arrondissement, après avoir examiné la demande de la commune de Lauzès pour la création d'une nouvelle foire, est d'avis de ne pas donner suite à la demande de cette commune.

Montgesty. — Le conseil donne un avis favorable à la demande formée par le conseil municipal de Montgesty, relative au transfert de quatre foires qui se tiendront désormais au chef-lieu de cette commune le 8 janvier, le 8 février, le 8 mars et le 8 août de chaque année.

Vers. — Le conseil donne un avis favorable à une demande formulée par la commune de Vers, relative à la suppression de quatre foires.

Vœux. MM. Combarieu, Pagès et Valmary, déposent un vœu ainsi conçu :

Le conseil émet le vœu qu'on supprime la taxe militaire. — Approuvé.

Le conseil d'arrondissement, considérant que la population diminue considérablement dans les communes rurales; considérant que dans ces communes, la cote mobilière restant la même, il en résulte une augmentation pour les contribuables, émet le vœu que l'administration procède à un remaniement général de la cote mobilière. Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

Est adopté, un vœu de M. Darnis tendant à la construction du chemin vicinal n° 5, allant de St-Geniès à Escayrac sur la commune de Lascabanes.

Le conseil, considérant que les communes au levant du canton de Castelnau (Castelnau, Flau-

gnac, St-Paul), ont un grand intérêt à ce que le chemin vicinal passant entre la Lupte et le Lam-boulas, soit achevé dans le plus bref délai possible, émet le vœu que les municipalités de ces localités fassent exécuter les travaux aussitôt que leurs ressources le permettront.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

Le conseil renouvelle ensuite le vœu émis par MM. Couderc et Peyrichou, à la séance du 25 septembre 1893, concernant les réformes au sujet de l'impôt des portes et fenêtres, des prestations et de la cote mobilière; au sujet également d'une taxe progressiste sur les appointements de tous les fonctionnaires dépassant deux mille francs. Le conseil renouvelle également le vœu de M. Darnis, émis à la séance du 24 septembre 1894, demandant aux pouvoirs publics de prendre des mesures pour le relèvement du prix du blé.

M. Couderc propose au conseil les vœux suivants :

1° Que les travaux d'élargissement du chemin de grande communication n° 24, dans la partie comprise entre Limogne et la station du chemin de fer de St-Martin-Labouval, soient exécutés le plus tôt possible.

2° Que des études soient faites dans le plus bref délai pour la construction du chemin de grande communication n° 43, entre le bourg de Calvignac et la commune de Cajarc.

Le docteur Valette renouvelle les vœux qui ont déjà été approuvés plusieurs fois, à l'unanimité, par le conseil d'arrondissement :

1° Que les travaux projetés sur la traverse d'Espère (chemin n° 1 bis, du chemin n° 2 au chemin n° 3), soient exécutés le plus tôt possible.

2° Que les travaux d'élargissement de la traverse d'intérêt commun n° 34, à Merçès, soient terminés le plus tôt possible, entre les maisons Henras, Mège et Barreau.

3° Que le chemin vicinal projeté du pont de Toulouque au causse de St-Henri, soit exécuté dans le plus bref délai possible.

Ces vœux sont de nouveau approuvés.

Le docteur Valette émet un dernier vœu au sujet du chemin vicinal ralliant Calamane à St-Pierre-Lafeuille, par la vallée de la Daillouise. Approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance.

Le Secrétaire, Docteur VALETTE. Le Président, J.-H. COSTES.

A l'Hôtel de Ville

Dimanche soir, à 9 h. 1/2, M. le maire de Cahors avait convoqué à l'hôtel de ville l'Orphéon, les Sauveteurs et l'Avenir cadurcien.

Dans un langage aussi aimable qu'élégant, il a rappelé les mérites et les triomphes de chacune de ces sociétés.

Après lui, M. Valette, président de l'Avenir cadurcien et vice-président des Sauveteurs, a remercié M. Costes de la bienveillance dont la municipalité avait entouré la formation et le développement des trois sociétés instrumentale, chorale et de gymnastique. Il a conclu en demandant à M. Costes de leur continuer ses bonnes grâces.

Enfin, l'honorable M. Talou, député, prenant à son tour la parole, a joint ses félicitations à celles du maire et encouragé nos sociétés à poursuivre leurs efforts, de manière à progresser de plus en plus et à remporter de nouvelles couronnes dans les concours à venir.

Les allocutions de ces messieurs ont été vivement applaudies.

Des rafraîchissements avaient été servis par les soins de la municipalité.

Nomination

Par arrêté ministériel du 19 août, M. Robert, chef de section auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe, actuellement chargé de la liquidation administrative des syndicats de la Bave, a été attaché au service de l'hydraulique agricole de la Corse, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1895.

Nouvelles militaires

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est lundi prochain, 26 du courant, avant midi, que les réservistes des classes 1884 et 1888, affectés aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons du 7<sup>e</sup> de ligne (de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> compagnie), et aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> compagnies du dépôt (25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> compagnie) du même régiment et section hors rang, doivent se présenter à la caserne Bessières à Cahors et que tout retard entraînerait pour eux une punition disciplinaire.

La commission mensuelle de réforme se réunira lundi prochain à Cahors, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Castex, du 9<sup>e</sup> de ligne.

Les prochaines manœuvres

Les manœuvres de la 65<sup>e</sup> brigade, général Combarieu (7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments), commenceront le 9 septembre prochain dans les environs de Fumel.

Voici les diverses étapes :  
Le 6 septembre le 7<sup>e</sup> sera à Castel franc.

Le 7 septembre le 7<sup>e</sup> sera à Duravel.

Le 8 septembre le 7<sup>e</sup> sera à Fumel.

Le 9 septembre, concentration du 7<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup> à Fumel.

Les 10, 11 et 12 septembre, à Monflanquin; le 13 et le 14, à Villeneuve-sur-Lot; le 15 et le 16, à Sainte-Livrade; le 17, dislocation. Ce jour-là le 7<sup>e</sup> va à Penne.

Le 18 septembre le 7<sup>e</sup> d'infanterie sera à Monsempron-Libos.

Le 19 septembre le 7<sup>e</sup> d'infanterie sera à Puy-l'Evêque et le 20 à Cahors.

Le Renvoi de la classe 1891

Le ministre de la Guerre vient de décider que les militaires de la classe 1891, ainsi que tous les hommes qui doivent passer dans la réserve avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain, seront envoyés en congé aux dates ci-après :

1<sup>o</sup> Le 24 septembre, pour les corps de troupes ne prenant pas part aux manœuvres et pour ceux qui auront terminé leurs manœuvres assez à temps pour se trouver dans leurs garnisons le 21 septembre;

2<sup>o</sup> Le troisième jour après celui du retour dans les garnisons, pour les corps de troupes qui, rentrant des manœuvres, n'auront pas terminé leurs mouvements le 21 septembre.

Dans les régiments d'infanterie du 5<sup>e</sup> corps qui doivent faire mouvement pour la relève de la division détachée à Paris, le renvoi s'effectuera le troisième jour après l'arrivée dans leurs nouvelles garnisons des bataillons installés auprès de la portion centrale du corps.

Seront également envoyés en congé, aux mêmes dates et dans les mêmes conditions, les hommes des classes 1892 et 1893 appelés pour une année au mois de novembre 1894; les hommes de ces mêmes classes incorporés en novembre 1894 pour deux et trois ans et qui sont entrés depuis leur incorporation dans l'une des situations prévues par l'article 21 de la loi de 1889, et les jeunes gens dispensés en vertu de l'article 23.

Les ajournés de la classe 1892 inscrits en 1894 sur la première partie de la liste du recrutement et dont les numéros de tirage au sort sont inférieurs au moins élevé des numéros compris dans le renvoi des 12,000 hommes effectué le 8 novembre dernier, ne seront pas envoyés en congé.

Contravention

La police a dressé procès-verbal contre la nommée Marie Rengrave, demeurant impasse Hébrard, pour tapage nocturne et violences légères.

Luzech

Dimanche dernier, à trois heures, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'école laïque de filles de Luzech.

M. Dauchez, Secrétaire général de la Préfecture du Lot, présidait cette fête scolaire, assisté de M. Delpech, inspecteur primaire de la circonscription.

M. le Président a prononcé le discours suivant :

Mes chers enfants,

Notre désir de recevoir des récompenses bien méritées, fruit de toute une année de travail et de bonne conduite, est trop naturel pour que j'aie l'intention de retarder beaucoup votre attente par un long discours. Laissez-moi cependant vous adresser quelques paroles fort courtes.

En recevant tout à l'heure des prix si bien mérités vous ne manquerez pas de comprendre à la joie de vos parents, à la solennité qu'on donne à de semblables fêtes, l'importance que tout le monde attache au couronnement du travail. C'est que le travail est un levier puissant, ce n'est que grâce à lui qu'on obtient les grandes choses et s'il est quelquefois le dur labeur et coûte de pénibles efforts il est bientôt après suivi par la joie du repos.

Le travail est une nécessité et une nécessité impérieuse, c'est une grande loi dont aucun n'est exempt, à laquelle personne ne devrait se soustraire. Une des conséquences du travail dont l'énumération seule serait fort longue me paraît digne de vous être particulièrement signalée. Elle est remarquable en ce qu'elle est un encouragement immédiat au travail, parce qu'elle le suit immédiatement. Je veux parler de la douceur du repos après le travail. Quel est le désolé, je vous le demande, qui peut goûter cette satisfaction profonde; elle est réservée uniquement, qu'on le veuille ou non, aux laborieux et l'on peut dire qu'elle est d'autant plus vive que la tâche accomplie a nécessité des efforts plus pénibles.

Trop souvent on est tenté de rechercher le bien-être du moment et très souvent aussi les conséquences de cette recherche sont mauvaises; elle est particulièrement louable, cependant et c'est peut-être le seul cas, quand il s'agit de jouir du repos, de ce repos particulièrement agréable et charmant qui suit la cessation du travail.

Si le travail par lui-même ne vous paraît pas tout d'abord s'imposer, que le désir de goûter le repos qui le suivra, vous soit un stimulant puissant et efficace.

Je voudrais faire ressortir tout ce que le tra-

vail a de beau mais peut-être, mes chères enfants les comparaisons et les figures frapperont et saisisseront-elles plus vivement vos esprits.

Vous savez comme l'onde des ruisseaux court claire et joyeuse entre leurs rives, comme on aime le mouvement, la limpidité et le murmure de cette eau toujours en travail; au contraire combien les eaux d'un étang sont troubles, couvertes de végétations putréfiées et qu'elle répugnance on éprouverait à y plonger la main.

Vous avez déjà compris ma pensée : l'oisiveté est pareille à cette stagnation des marais, la course gaie et libre du ruisseau c'est l'image du travail.

J'ai parlé tout à l'heure d'une des conséquences du travail, elles sont nombreuses et l'on peut dire je crois sans crainte de se tromper qu'elles sont, d'une manière générale, toutes les vertus; il en est une autre qui attire aussi particulièrement mon attention : la bonté; peut-être parce que je la sais plus spécialement cultivée ici dans cette atmosphère saine et reconstituante du travail. Ayez, mes chères enfants, le culte de la bonté entre vous, entre tous, envers vos maîtresses. Hélas elle gagnerait à être moins enseignée et plus pratiquée. C'est là une vertu essentielle qui, accompagnée du travail, ferait de la société une société idéale et parfaite.

Ces deux vertus vous sont dans cette école l'une et l'autre conseillées, recommandées, données en exemple surtout, c'est que c'est en effet l'exemple qui parle le plus à vos esprits et à vos cœurs.

Je trouve ici la bonté dans ces soins bienveillants, maternels, tendres, on peut dire qui vous sont donnés chaque jour, par vos maîtresses.

L'image usée, vieillie, mais encore charmante de la poule couvant ses poussins s'impose malgré moi à mon esprit.

Je ne vous rappellerai pas, mes chères enfants, quelles longues études celles qui vous éduquent ont dû suivre, les concours dont elles sont restées victorieuses pour arriver à s'imposer pour ainsi dire par leur travail et leurs hautes qualités au choix de ceux chargés de les désigner pour remplir cette noble mission d'éducatrices.

Je ne remplirais pas complètement ma tâche si, en rendant hommage à celles qui vous instruisent, je ne parlais pas d'une façon plus particulière de la directrice de cette école dont il n'est pas nécessaire d'être grand psychologue pour apprécier les qualités de ferme savoir, de sollicitude et de tact.

Vous savez et vos parents savent de quelle tendresse elle vous entoure. Les résultats brillants obtenus aux examens du certificat d'études (quatre réceptions si je ne me trompe), indiquent suffisamment à tous qu'elle est la valeur de la direction imprimée à cette école.

Je termine, mes enfants, en vous félicitant toutes on peut dire des récompenses que vous avez méritées, grâce à un travail soutenu et sérieux, en souhaitant à l'école de Luzech les mêmes succès pour l'année prochaine et en vous rappelant que vous avez contracté à l'égard de vos maîtresses, une dette de reconnaissance dont vous ne pourrez vous acquitter qu'en leur conservant une vive affection.

Salviac

Dimanche, à 6 heures du soir, un violent incendie a éclaté à deux cents mètres du bourg de Salviac, au lieu dit la Chapelle, et a dévoré en quelques instants une grange remplie de fourrages, appartenant à M. Firmin Claret, avocat.

Tout secours a été inutile; la foule accourue sur le lieu du sinistre a dû se contenter de regarder brûler l'immeuble qui s'est abîmé dans les flammes.

Les dégâts, évalués à 5 ou 6,000 francs, sont couverts par une assurance. On ignore les causes du sinistre.

Cazals

Le cadavre du nommé Jean Labonne, ouvrier cordonnier âgé de 50 ans, né à Cazals, vient d'être découvert dans une étable à pourceaux au lieu dit Las-Monnines, dans les environs d'Agen. Le cadavre était rongé par les vers et la mort paraissait remonter à quinze jours environ, d'après le docteur Duperré qui, vu la décomposition du cadavre, n'a pu établir exactement les causes de sa mort.

Dernières nouvelles

Mort de Mgr Gouzot

Mgr Gouzot, archevêque d'Auch, est mort lundi matin, à Auch, après une longue et douloureuse maladie.

La grève de Carmaux

Une réunion privée a eu lieu à Carmaux. Trois cents verriers étaient présents. Le Comité a engagé les grévistes à ne pas accepter le travail sans en référer au Comité.

Le choléra

On télégraphie de Saint-Petersbourg : Du 28 juillet au 3 août il y a eu 466 cas de choléra et 72 décès en Volhynie, la semaine précédente seulement 222 cas et 72 décès.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS  
A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au lendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.  
La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :  
1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.  
2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Angoulême, Nantes; S-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers; Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :  
1<sup>o</sup> Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;  
2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Denezielle, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :  
1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Denezielle, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);  
2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.  
Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capd'nac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.
Paris	98 f. 73	73 f.	120 f. 90	90 f.	» f.	» f.
Orléans	86	64	103	81	»	»
Blois	86	64	103	81	»	»
Tours	91	68	113	85	»	»
Le Mans	103	77	123	94	»	»
Angers	103	77	123	94	»	»
Nantes	113	87	133	104	»	»
Poitiers	91	68	»	»	91	68
Angoulême	91	68	»	»	86	64
Périgueux	86	64	»	»	81	60
Bordeaux	98	73	»	»	98	73
Agen	98	73	»	»	91	68
Montauban	93	73	»	»	86	64
Toulouse	103	77	»	»	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande n soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Bibliographie

JOURNAL DES DEMOISELLES

EDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :  
1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.  
3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes colorées, soit 18 par an.

5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LA POUPEE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte  
La *Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspéré par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut avoir rien d'invraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

*L'Invasion Noire* est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Bossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 6<sup>e</sup> un livre.

ABONNEMENTS : EN AN, 6 fr.; UNION POSTALE, 5 francs.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.)

BUREAUX 5 B<sup>e</sup> Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris

et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
6, Rue de la Liberté, Cahors.

Peinture Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois tous genres  
Marbre Encadrement

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ  
Un Journal Politique

dans un département du Centre, 25 ans d'existence, seul organe quotidien, conservateur de la région. Ecrire aux initiales P. F. Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

POUR AMÉLIORER  
LES MÉTIERS  
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT  
LES ÉTOFFES

PRENEZ  
VÉRITABLE  
LIÉBIG  
EXIGER LA SIGNATURE: LIÉBIG  
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

GUÉRISON  
Certains et Radicaux  
de toutes les  
AFFECTIONS  
de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Maladies très graves  
dits incurables.

LE GOURMET  
REVUE DE CUISINE PRATIQUE  
Paraissant le mardi  
Abonnement pour un an:  
France..... 5 fr.  
Étranger..... 6 fr.  
Bureaux: 12, rue Turbigo, Paris  
Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :  
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.  
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.  
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.  
A. GRUY, professeur à l'École des chartes.  
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.  
D<sup>r</sup> L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.  
C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.  
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
E. LEVASSOUR, de l'Institut, prof au Collège de France.  
H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.  
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr.  
Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris